Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20260401-2026_023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Présents : M. LE GRAND Frédéric , M. GOLLANDEAU Didier, M. BERTOT Mathieu, Mme MUNIER Delphine, Mme GEFFRELOT Anne, Mme FLAUX Bénédicte, Mme CRUBLET Stéphanie, M. LAMBERT Richard, M. GANCHE Alexis, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier, Mme BEREST Audrey
Absents excusés ayant donné procuration : Mme DERRIEN Audrey a donné procuration à Mme MUNIER Delphine, Mme BERTOT Ségolène a donné procuration à M. BERTOT Mathieu, M. DERRIEN Kyllian a donné procuration à Mme GEFFRELOT Anne
Secrétaire de Séance : Mme GEST Céline
Date de convocation : 26 mars 2026

****

Délibération n° 2026-023 - Désignation d'un représentant communal candidat pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

La Commission Locale de l'Eau (CLE) assure l'élaboration et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. C'est un organe fort de concertation et de décision pour les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques de notre territoire.
Suite aux élections municipales de 2026, la composition de la CLE doit être renouvelée.
Un appel à candidature est lancé auprès des communes pour que chaque conseil municipal désigne un représentant communal candidat pour siéger dans le collège des collectivités territoriales (1er collège) de la CLE afin de participer aux débats et aux décisions de l'assemblée. Ce représentant n'est pas impérativement le Maire mais peut être un adjoint ou un conseiller en charge de l'environnement ou de l'aménagement du territoire.
Cette candidature sera ensuite transmise à l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité d'Ille-et-Vilaine (AMF35) chargée de proposer à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine une liste des représentants des maires et des représentants des établissements publics intercommunaux. Les représentants communaux non retenus par l'AMF35 seront néanmoins invités à assister aux séances de la CLE (sans voix délibérative).
Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation d'un représentant communal au sein de la CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DESIGNER M. Mathieu BERTOT, adjoint au maire,** comme représentant communal candidat pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Suivent les signatures
Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 1er avril 2026

La secrétaire de séance,
Mme GEST Céline

Le Maire,
Frédéric LE GRAND

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du
Affiché le

MAIRIE DE CHERRUEIX (35) Ille et Vilaine